

## CRÉATION

Arrêté n°2015-4684 du 05/11/2015.

L'IME Guy Yver est géré par la Fondation OVE reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013.

La Fondation OVE gère quatre-vingt-dix établissements et services.



## L'ADMISSION

A réception de la notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), l'établissement reprend contact avec les responsables légaux de la personne puis propose une rencontre pour présenter l'IME.

Si la personne accompagnée ou ses responsables légaux souhaitent l'admission dans l'établissement, un processus d'admission est alors mis en place. Il comporte plusieurs phases et temps de rencontres avec les professionnels de l'IME et est finalisé à la signature du Contrat de Séjour.



L'Institut Médico-Educatif Guy Yver est un établissement médico-social, spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement d'enfants, adolescents et jeunes adultes de 12 à 20 présentant une déficience moyenne avec troubles associés ou déficience du psychisme.



L'IME a une capacité d'accueil de 52 places (30 lits et 22 places de semi-internat).

## FINANCEMENT

- L'accompagnement est financé par l'Assurance Maladie 



## équipe interdisciplinaire

Maitresse de maison - Veilleurs de nuit - Educateurs spécialisés et techniques - Professeurs des écoles - Assistante de service social - Infirmière - Psychologues - Psychomotricienne - Médecin généraliste - Médecin psychiatre - Agents de service - Agents administratifs - Référente qualité.

## Situation géographique

L'établissement est situé à égale distance d'Annecy et d'Albertville.

## Moyen d'accès

### Par les transports en commun :

- LHSA - Ligne 51/52 - Arrêt « La Soierie » . .

### Par la route :

- Du centre-ville de Faverges, l'IME se trouve à 1 km en direction du Col de Tamié.

## Contact

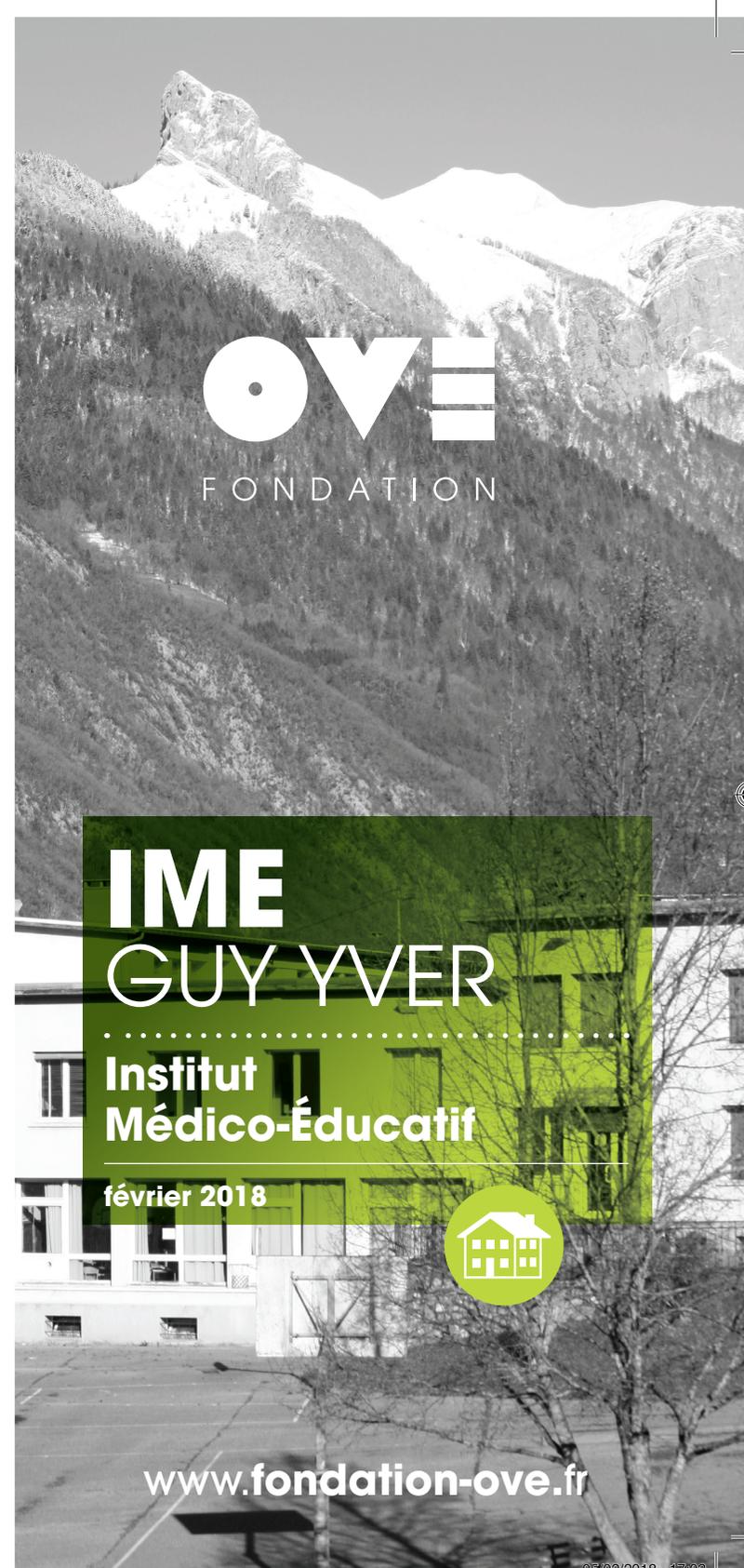
- Directeur de territoire  
**Jean-Marc GROFF**  
Tél. : **06 72 82 69 73**  
jeanmarc.groff@fondation-ove.fr

- Directrice adjointe  
**Martine PÊCHEUR**  
Tél. : **06 26 84 32 20**  
martine.pecheur@fondation-ove.fr



**IME Guy Yver**  
939 route de Tamié  
74210 Faverges  
Tél. : **04 50 44 50 15**  
Fax : **04 50 44 50 62**  
guy.yver@fondation-ove.fr

[www.fondation-ove.fr](http://www.fondation-ove.fr)





## LA MISSION

Accompagner des personnes de 12 à 20 ans qui présentent des troubles du développement intellectuel avec ou sans troubles associés.

L'IME répond aux besoins des usagers :

- matière d'autonomie,
- en matière de participation sociale

## LES PRESTATIONS PROPOSÉES

L'offre de services proposée par l'IME se décline dans différents domaines d'accompagnement :

- éducatif,
- scolaire,
- première formation professionnelle,
- thérapeutique,
- insertion sociale et participation à la citoyenneté.

## L'ORGANISATION

Le dispositif s'articule autour de quatre cycles :

- Cycle 1 (12-14 ans) : cycle d'observation
- Cycle 2 (15-16 ans) : cycle central
- Cycle 3 (16-18 ans) : cycle d'orientation
- Cycle 4 (de 18 ans révolus jusqu'à 20 ans).

La première formation professionnelle est organisée en référence aux champs professionnels suivants :

- Espace Rural Environnement
- Hygiène, alimentation service
- Sous-traitance industrielle (tri - petits montages - conditionnement).

## LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont remis aux personnes accompagnées.

## LE CONTRAT DE SÉJOUR

Ce document définit les objectifs de prise en charge et décline les prestations offertes par l'établissement.

Il formalise les engagements réciproques :

- des personnes accompagnées et de leur famille
- du dispositif.

Le contrat de séjour a valeur contractuelle et la personne accompagnée, son responsable légal, ainsi que l'équipe pluridisciplinaire s'engagent à le respecter.

Il est établi par le directeur (ou son représentant ayant délégation) lors de l'inscription puis il est transmis à la famille dans les 15 jours.

Dans un délai d'un mois, il sera négocié puis co-signé par la personne accompagnée, ses représentants légaux et le directeur.

## LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Les parents sont partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet individualisé. Ce projet est élaboré en cours d'année et fait l'objet d'une révision annuelle. La personne accompagnée et sa famille y sont systématiquement associées.

Le projet individualisé précise les actions qui seront mises en œuvre pour favoriser le développement, l'autonomie et l'insertion de la personne accueillie de manière adaptée à son âge et à ses besoins.



## LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

La participation à la vie de l'IME se décline au travers de différents dispositifs :

- Conseil de la vie sociale,
- Conseil des jeunes,
- Commission « menus »,
- Enquêtes de satisfaction,
- Entretiens lors des évaluations interne et externe,
- Fête de fin d'année, rencontres diverses...

## LES PARTENAIRES

- Communes et communauté de communes,
- Établissements scolaires,
- Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)
- Maison de retraite,
- Associations sportives, Maison des Jeunes et de la Culture,
- Services de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et services de psychiatrie de l'adulte
- Entreprises, Etablissements et Services d'Aide par le Travail.

## L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

L'IME s'est engagé dans une démarche qualité structurée sur la base du référentiel inter associatif qui associe personnes accompagnées et professionnels.

